

Les ambiances physiques de travail

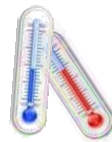
Description

Les ambiances physiques de travail sont un ensemble de facteurs qui constituent l'environnement des salariés, et qui peuvent avoir des répercussions sur leurs conditions de travail ou sur leur santé.

Dans les boutiques, les principaux facteurs physiques contraignants rencontrés sont :



- **une ambiance sonore élevée** : musique d'ambiance, bips des articles, conversations clientèle, cris/pleurs d'enfants, alarmes antivol, sonnerie du téléphone...
- **une ambiance hygrothermique et/ou qualité de l'air dégradées** : exposition au froid, aux courants d'air (entrée ouverte donnant sur rue...), à la chaleur (absence de climatisation...), présence d'électricité statique (air trop sec...), présence de poussières, de mauvaises odeurs,...
- **une ambiance lumineuse inadaptée** : niveau ou qualité d'éclairage au poste de travail rendant la visibilité difficile (lumière tamisée, spots éblouissants...), impossibilité de voir l'extérieur et/ou absence de lumière naturelle (centre commercial, réserves...)...



Effets sur l'Homme

Effets d'une ambiance sonore élevée

Les effets du bruit sont fonction, notamment, de l'intensité et de la durée d'exposition.

Dans les boutiques d'habillement, il est généralement en dessous de 80 dB(A). Il est continu si la musique d'ambiance est en fonctionnement toute la journée et fluctue en fonction de l'affluence. Il peut alors provoquer fatigue, stress, anxiété, irritabilité, troubles de l'attention, troubles du sommeil, hypertension... mais également rendre difficile la communication avec les clients (perte d'intelligibilité, nécessité de forcer la voix...) et la perception des signaux (alarmes, bips...)...

Les effets du bruit sur les salariés dépendent également de la tâche à exécuter et de leur sensibilité individuelle. La musique d'ambiance par exemple, si elle plaît au salarié, pourra lui être agréable. Cependant, à niveau sonore égal, si elle n'est pas à son goût, elle pourra devenir très vite insupportable. Elle peut également être perçue comme stimulante en vente mais pénible en caisse, le niveau de concentration nécessaire étant plus élevé.



Effets d'une ambiance hygrothermique contraignante

Les effets liés à la température vont dépendre de la qualité de l'air (température réelle, taux d'humidité, mouvements...), du salarié (vêtements portés, perception personnelle...), de l'affluence et de l'activité (intensité de l'effort physique, répétitivité, durée...).

Une chaleur trop élevée peut entraîner fatigue, maux de tête, crampes, excès de transpiration pouvant entraîner une déshydratation, voire une perte de connaissance.

La sensation de froid, outre l'inconfort, favorise les douleurs et troubles musculosquelettiques.

Un taux d'humidité trop important dans l'air ambiant limite les possibilités de sudation, donc amplifie la sensation de chaleur. Il rend également l'air du local lourd, et peut contribuer au développement de bactéries et moisissures.

Une humidité trop faible peut occasionner un inconfort en desséchant les membranes muqueuses, favoriser la présence de poussières dans l'air, contribuer aux éruptions cutanées et causer des charges électrostatiques sur les équipements de travail.



Effets d'une ambiance lumineuse contraignante

Un éclairage inadapté peut entraîner, de manière réversible et selon la tâche à réaliser, une baisse de l'acuité visuelle, du champ visuel, de la vision du relief et de la vision des couleurs. Il peut aussi être à l'origine d'accidents, par exemple, en cas d'éclairage insuffisant des allées de circulation, des escaliers...

L'absence d'éclairage naturel peut, quant à lui, affecter l'état psychologique et physiologique des salariés.



Démarche de prévention

Différents moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores, hygrothermiques et lumineuses :

Ambiance sonore



- régler le volume de la musique d'ambiance de façon à ce qu'elle ne soit pas trop forte. Installer les enceintes de façon à permettre des variations d'intensité en fonction de la zone de la boutique (niveau sonore plus faible en caisse par exemple),
- choisir de préférence une programmation musicale appropriée et variée, stimulante mais non agressive, de bonne qualité sonore,
- choisir des matériaux (cloisons, mobilier, faux-plafonds...) absorbant le son,
- organiser et structurer le magasin avec ces matériaux, pour éviter une propagation du bruit,
- régler le niveau sonore des sonneries de téléphone, des annonces publicitaires...
- aménager un espace moins bruyant pour les pauses, ainsi que pour le travail administratif qui nécessite une plus grande concentration.

Ambiance hygrothermique et qualité de l'air

- assurer un renouvellement d'air suffisant dans la boutique et les réserves, par ventilation mécanique contrôlée ou naturelle. Ne pas obstruer les bouches d'aération, notamment avec les vêtements stockés en réserve,
- maintenir une température de confort thermique, à adapter en fonction de la tenue vestimentaire exigée au poste de travail et de l'activité :



Nature de l'activité	Tenue légère	Tenue courante
Effort physique léger (<i>Ex : travail administratif</i>)	23°C à 24,2°C	20,9°C à 22,5°C
Effort modéré (<i>Ex : manutention manuelle légère</i>)	17°C	15°C

Source INRS DW 61

Cette température de confort peut être obtenue par une installation générale de chauffage et/ou de climatisation, complétée si besoin par des dispositifs d'appoint. Ces équipements, entretenus et contrôlés régulièrement, doivent pouvoir être réglés facilement par les salariés ou à leur demande.

- maintenir un taux d'humidité relative entre 30% et 60% par renouvellement d'air, installer des (dés)humidificateurs, plantes...
- mettre de l'eau potable réfrigérée à disposition des salariés et les inciter à s'hydrater,
- en cas de basses températures, lutter contre les courants d'air et/ou le froid extérieur (sas d'entrée, porte automatique, rideau d'air chaud...),
- en cas de températures élevées :
 - installer des stores extérieurs ou un film solaire,
 - aménager des temps de pause dans un local ventilé ou climatisé,
 - limiter le travail physique,
 - choisir des éclairages et équipements dont le dégagement de chaleur est faible.

Ambiance lumineuse

- éclairer suffisamment, partout où les salariés travaillent et circulent, en complétant, si besoin, l'éclairage naturel par un éclairage artificiel (min. 200 lux),
- en cas d'absence d'éclairage naturel (magasins situés dans des galeries commerciales, réserves...), choisir de préférence un éclairage artificiel dans les teintes blanches, aménager des temps de pause, si possible, dans un local avec vue sur l'extérieur,
- choisir des lampes possédant un bon indice de rendu des couleurs (IRC de l'ordre de 90),
- éviter l'éblouissement direct (spots dans le champ visuel...) et indirect (réflexion sur les miroirs, l'écran en caisse...), en protégeant les sources lumineuses par des grilles de défilement ou des déflecteurs, en évitant l'installation de parois brillantes dans le champ visuel des salariés, en privilégiant les surfaces mates ou satinées...



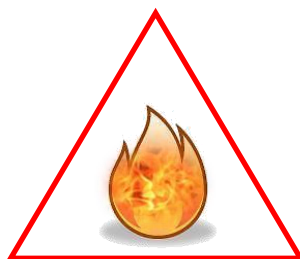
Le risque incendie

Description

Un incendie est un feu important, dont la propagation cause des dégâts. C'est une réaction de combustion qui n'est maîtrisée ni dans le temps ni dans l'espace.

Pour qu'un feu prenne naissance, la réunion de 3 éléments est nécessaire. C'est le « Triangle du feu ».

Combustible (papier, tissu, carton, gaz...)



Comburant (air ambiant...)

Energie d'activation (chaleur, flamme, étincelle...)

En l'absence de l'un de ces 3 éléments, la combustion ne se déclenche pas.

Effets sur l'Homme et sur l'entreprise

Les principaux effets sur l'homme sont liés à la chaleur dégagée (brûlure de la peau, des muqueuses et des voies respiratoires) et aux fumées produites (anoxie liée au manque d'oxygène et au dégagement de monoxyde de carbone, asphyxie liée au dégagement de gaz, fumées et vapeurs toxiques).

D'autres blessures peuvent être occasionnées par un incendie, liées à l'effondrement de la structure et de matériaux, à la projection d'éclats, aux chutes/heurts par manque de visibilité... En cas d'explosion, notamment de bouteilles de gaz, il peut se produire un effet de souffle responsable de polytraumatismes.

Outre les effets sur la santé, un incendie cause d'importants dégâts pour l'entreprise. Les locaux, équipements et produits peuvent être largement dégradés voire complètement détruits par les suies de combustion, l'aspersion d'eau ou d'agents extincteurs. Les conséquences sont souvent économiquement irrémédiables puisque dans près de 70 % des sinistres, l'entreprise disparaît. Le personnel peut se retrouver en situation de détresse psychologique et/ou sociale.

Démarche de prévention

- **Agir sur l'un des 3 éléments du Triangle du feu :**

SITUATIONS A RISQUE	MESURES DE PREVENTION
ENERGIE D'ACTIVATION	
Dispositifs de chauffage des locaux (chaudière à gaz, à fuel, radiateurs électriques...)	Faire vérifier et entretenir les dispositifs périodiquement
Appareils de cuisson ou dégageant de la chaleur : bouilloire, cafetière, fer à repasser...	Limiter leur nombre, contrôler leur état avant utilisation, les débrancher après usage
Cigarettes/mégots allumés	Respecter l'interdiction de fumer Disposer d'un cendrier extérieur
Travaux nécessitant du soudage	Sécuriser le poste (permis de feu, bâche ignifugée, extincteur à proximité...)

SITUATIONS A RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Prises /prolongateurs électriques	Faire vérifier les installations électriques périodiquement et les mettre aux normes Eviter l'accumulation de multiprises
COMBUSTIBLE	
Emploi de matières ou de produits chimiques inflammables	<p>Limitier les stocks de cartons, tissus... autant que possible</p> <p>Ventiler les réserves, ne pas obstruer les bouches d'aération et les dispositifs de sécurité incendie (sprinklers, détecteurs incendie, désenfumage...), laisser une distance de sécurité entre les produits stockés et les lampes</p> <p>Vérifier l'étiquetage et les fiches de données de sécurité des produits d'entretien, éviter l'utilisation et le stockage d'aérosols</p> <p>N'utiliser les produits d'entretien que dans des locaux ventilés</p>
COMBURANT	
Présence de produits chimiques ou gaz comburants	Les stocker à l'écart des matières et produits inflammables

▪ **Dégagements et dispositifs de sécurité incendie :**



Les voies de circulation (couloirs, portes, escaliers...) doivent être dégagées, accessibles, signalisées, munies d'un éclairage de sécurité entretenu, et réparties de manière à permettre une évacuation rapide et aisée de tous les occupants des locaux. Aucun objet, marchandise ou matériel ne doit faire obstacle à la circulation des personnes ou réduire la largeur des dégagements.

Les portes susceptibles d'être utilisées pour l'évacuation doivent être manœuvrables simplement, de l'intérieur et sans clé. Les portes coulissantes motorisées doivent être contrôlées périodiquement. Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant, signalisés et maintenus en bon état de fonctionnement (au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m² de plancher, et au moins un appareil par niveau).

L'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée permet de :

- détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- émettre immédiatement un signal sonore.



▪ **Formation et information des salariés :**



Les consignes de sécurité incendie doivent être affichées et connues des salariés. Elles indiquent le matériel d'extinction et de secours présent dans le local ou à ses abords, les personnes chargées de le mettre en action, celles chargées de l'alerte, celles chargées de diriger l'évacuation des personnes, les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, les moyens d'alerte, numéro et adresse des pompiers. Toute personne apercevant un début d'incendie a le devoir d'alerter et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Tous les 6 mois, des exercices doivent être organisés au cours desquels les travailleurs apprennent : à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser les espaces d'attente sécurisés, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Les plans d'évacuation doivent être rédigés, affichés et maintenus à jour.

Les établissements recevant du public sont soumis, en fonction de leur classification, à des exigences plus strictes. Il convient de se renseigner auprès du centre de secours du secteur, de l'assureur...